

# Communiqué

## Affaire “disparition du passeport de M. Ahoua Don Mello”

Abidjan, le 27 juillet 2021 - Des articles récemment diffusés dans la presse écrite, en ligne et sur les réseaux sociaux font état d'informations de nature à induire l'opinion publique en erreur et indexer la société SNEDAI Côte d'Ivoire, filiale du Groupe SNEDAI dans l'affaire dite de la “disparition du passeport de M. Ahoua Don Mello”.

S'inscrivant résolument en faux contre toutes les allégations parues dans la presse, SNEDAI Côte d'Ivoire tient à apporter les précisions suivantes :

### **Des procédures d'enrôlement et de délivrance des passeports pour tout ivoirien résidant à l'étranger**

Il convient de rappeler que pour tout pétitionnaire résidant hors du territoire ivoirien, les demandes de passeport s'effectuent auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire ou du Consulat ivoirien du pays de résidence. Après enrôlement, le dossier est acheminé en Côte d'Ivoire aux fins de vérification et approbation par les autorités compétentes. Une fois l'approbation obtenue, s'en suit alors l'étape de production du passeport par SNEDAI Côte d'Ivoire. Les passeports produits sont ensuite transmis aux autorités compétentes pour un dernier contrôle avant ré-expédition aux Ambassades et Consulats du lieu de résidence des pétitionnaires.

Le retrait du passeport s'effectue **exclusivement** à l'Ambassade de Côte d'Ivoire ou du Consulat ivoirien par le demandeur, sur présentation de son reçu original d'enrôlement et prise des empreintes.

### **Relativement à la production et la délivrance du passeport de M. Don Mello**

Le 17 juin 2021, M. Don Mello a introduit auprès de l'ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée, un dossier de demande de passeport. Ledit dossier, après approbation des autorités compétentes, a été transmis à la société SNEDAI Côte d'Ivoire, laquelle a, selon les procédures et délais en vigueur, effectivement procédé à la production du passeport de M. Ahoua Don Mello. Le passeport aujourd'hui querellé a été transmis pour réacheminement aux autorités nationales compétentes.

Il aurait difficilement pu en être autrement puisque, SNEDAI Côte d'Ivoire, entreprise certifiée ISO 9001 version 2015, n'est pas habilitée, par quelque moyen que ce soit, à transmettre à toute personne physique ou morale autre que les autorités compétentes nationales, le passeport produit pour le compte d'un ivoirien résidant à l'étranger.

M. Ahoua Don Mello serait bien en peine de rapporter une preuve formelle de ce que la société SNEDAI Côte d'Ivoire a attesté du retrait de son passeport par un tiers. Les recherches faites par nos services après avoir été saisis de la demande de M. Ahoua Don Mello ont permis d'établir que le document est à ce jour disponible auprès de l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée. Nous l'invitons à se rapprocher des services consulaires pour le retrait de son passeport.

## En conclusion...

Le vendredi 23 juillet 2021, SNEDAI Côte d'Ivoire a effectivement reçu par exploit d'huissier un courrier de l'avocat de M. Ahoua Don Mello pour des précisions quant à la délivrance de son passeport. Il a été indiqué dans l'acte que des recherches allaient être effectuées afin de faire un retour formel à l'avocat. Grand a donc été notre étonnement du traitement qui a été fait de ce sujet, le même jour, dans la presse et sur les réseaux sociaux, avant même qu'une réponse officielle ne soit transmise. Les recherches, nous l'avons dit, ont établi que le passeport est disponible à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Guinée.

Cependant, il est à déplorer que les allégations qui font suite à ces informations induisent SNEDAI Côte d'Ivoire et sont de nature à induire l'opinion publique en erreur sur ses responsabilités.

En tout état de cause, il est important de préciser que l'attribution du passeport biométrique est de l'ordre régalien de l'Etat de Côte d'Ivoire après vérification et validation des dossiers. SNEDAI Côte d'Ivoire n'intervenant que pour la production et la sécurisation desdits passeports.

A toutes fins utiles, SNEDAI Côte d'Ivoire se tient disponible afin d'apporter toute information nécessaire à une meilleure compréhension relative à la délivrance du passeport de M. Ahoua Don Mello et plus généralement aux principes de délivrance de passeports pour tout ivoirien résidant à l'étranger.

Par ailleurs, le Groupe SNEDAI se réserve le droit d'assigner en Justice auprès des autorités compétentes, toute personne physique ou morale produisant et/ou relayant des informations à caractère diffamatoire et de nature à porter atteinte à l'image de l'une de ses filiales.

**La Direction de la Communication  
Groupe SNEDAI**